

Licenciement reclassé faute et dommage et intérêts

Par Lilidu244, le 22/06/2017 à 16:41

Bonjour,

Je travail dans le commerce (dans un magasin). Je suis assistante manager (second du magasin)

En ce moment le magasin est en periode de grosse promotion (grosse attente au niveau CA)

malheureusement pour moi 2 jours apres le lancement, je me suis pris le bec avec ma directrice cela est parti tres loin jusqu'où jai refusé d'exercer mes fonctions. (j'ai ete idiote c'est une betise)

Ma directrice m'a renvoyé chez moi je suis mis à pied et je risque d'être licencié.

J'ai lu que l'insurbordination (refus d'exercer ses fonctions) est un motif de licenciement pour faute grave peu t-il être reclassé en faute lourde si mon employeur estime que j'ai mis en péril les performances du point de vente?

Désolé si cela peu paraître idiot mais je ne mis connait pas du tout en droit .

merci pour vos réponses

Par morobar, le 22/06/2017 à 17:14

Bjr,

C'est peu probable et en outre une telle requalification n'apporte rien à l'entreprise.

Ce qui caractérise la faute lourde est l'intention de nuire à l'entreprise.